

Demande de fermeture du compte de libre passage / Maintien du compte de libre passage

Banque cantonale intermédiaire

- | | |
|-----------------------------|-----------------------------|
| <input type="checkbox"/> AI | <input type="checkbox"/> SG |
| <input type="checkbox"/> NE | <input type="checkbox"/> SH |
| <input type="checkbox"/> TI | <input type="checkbox"/> SZ |
| <input type="checkbox"/> GR | <input type="checkbox"/> TG |
| <input type="checkbox"/> GL | <input type="checkbox"/> UR |
| <input type="checkbox"/> BL | |

*Compte de libre passage n°:

Titulaire du compte de libre passage¹

*Nom: _____ *Prénom: _____ *Date de naissance: _____
*Rue, N°.: _____ *NPA, Lieu: _____
*Pays: _____ *État civil: _____
N° de téléphone: _____ *Numéro AVS. (13 chiffres): _____

Type de virement ou de paiement (veuillez cocher la case correspondante si l'avoir de prévoyance doit être transféré à une autre institution de prévoyance ou à une autre institution de libre passage)

a) Transfert vers une autre institution de prévoyance

Nom et adresse de la nouvelle institution de prévoyance:

Nom et adresse du nouvel employeur:

Je souhaite transférer seulement un montant partiel de CHF _____ de la part LPP CHF _____

à l'institution de prévoyance susmentionnée.

à la banque/poste (nom, adresse):

N° IBAN: _____ Numéro de contrat: _____

b) Transfert vers une autre institution de libre passage

Nom et adresse de la nouvelle institution de libre passage:

à la banque/poste (nom, adresse):

N° IBAN: _____ Numéro de compte de libre passage: _____

c) Paiement anticipé de l'avoir de libre passage (aucun versement partiel n'est possible)

à la banque/poste (nom, adresse):

N° IBAN: _____ libellé au nom de: _____

Le versement est uniquement possible sur un compte ouvert en Suisse.

(code SWIFT/BIC): _____

Informations concernant le titulaire du compte de versement:

Nom: _____ Prénom: _____ Date de naissance: _____

Rue, N°: _____ NPA, Lieu, Pays: _____

¹Pour plus de lisibilité, le féminin inclut les hommes et les femmes.

*Obligatoire (doit être complété)

Motif du versement:

Départ définitif de la Suisse/du Liechtenstein (veuillez joindre: la confirmation du départ de la Suisse/du Liechtenstein et l'attestation de domicile actuelle (datant de moins de trois mois) à l'étranger).
En cas de départ dans un pays membre de l'UE ou de l'AELE, l'avoir de vieillesse LPP peut uniquement être versé si la titulaire du compte de libre passage n'est plus obligatoirement assujettie aux assurances sociales (preuve du non-assujettissement avec formulaire de proposition du fonds de garantie*).

Veuillez cocher cette case si vous souhaitez uniquement le versement de la part surobligatoire de l'avoir.

Non significatif: L'avoir de libre passage est inférieur à une cotisation annuelle qui a été versée avant l'ouverture du compte de libre passage (veuillez joindre: le certificat de prévoyance de la dernière institution de prévoyance).

Commencement d'une activité lucrative indépendante (activité lucrative professionnelle) en Suisse ou au Liechtenstein (veuillez joindre: l'attestation actuelle (datant de moins de trois mois) de la caisse de compensation AVS).

Frontaliers en cas de cessation définitive de l'activité lucrative en Suisse ou au Liechtenstein.
L'avoir de vieillesse LPP peut être uniquement versé si le frontalier n'est plus obligatoirement assujetti aux assurances sociales (veuillez joindre: preuve du non-assujettissement avec le formulaire de proposition du fonds de garantie*)

* à fournir par la titulaire du compte de libre passage

Adresse: Fonds de garantie LPP, Eigerplatz 2, 3000 Berne; tél. +41 (0)31 380 79 71 www.verbindungsstelle.ch

 d) Versement de la prestation de vieillesse

Atteinte de l'âge-limite (âge de la retraite ordinaire AVS, au maximum cinq ans avant).

Bénéficiaire d'une rente d'invalidité pleine (veuillez joindre: la décision de versement de la rente actuelle de l'assurance-invalidité fédérale)

Versement à: Banque/poste (nom, adresse):

N° IBAN:

libellé au nom de:

Le versement est uniquement possible sur un compte ouvert en Suisse.

(code SWIFT/BIC):

Informations concernant la titulaire du compte de versement:

Nom:

Prénom:

Date de naissance:

Rue, N°.:

NPA/Lieu/Pays:

 e) Maintien du compte de libre passage

La titulaire du compte de libre passage soussignée déclare par la présente vouloir maintenir le compte de libre passage susmentionné conformément au point 5 al. 2 du règlement de Swisscanto Fondation de libre passage comme suit:

5 ans

jusqu'au (date)

(maximum 5 ans)

Le compte peut être résilié à tout moment pendant la durée de maintien souhaitée.

Versement

Le versement est souhaité au plus tôt à partir du

(date).

La titulaire du compte de libre passage soussignée confirme l'exactitude et l'intégralité des informations qui précèdent. Elle prend acte de ce que le transfert ou le versement de l'avoir de libre passage entraîne l'extinction de toutes les prétentions envers Swisscanto Fondation de libre passage.

Les autorités fiscales peuvent considérer le versement du capital (versement, prestation de vieillesse) comme un fait constitutif d'un contournement de l'impôt si la titulaire du compte de libre passage effectue des rachats dans une institution de prévoyance du personnel dans les trois ans qui précèdent le versement de capital. En règle générale, l'administration fiscale ne reconnaît pas la déductibilité des rachats effectués pendant ce délai, ce qui peut donner lieu à une procédure de rappel d'impôt. Il est recommandé de se renseigner au préalable auprès de l'administration compétente.

La titulaire du compte de libre passage confirme par sa signature que l'un des motifs du versement est donné et qu'elle n'est

plus assujettie à la prévoyance professionnelle obligatoire (à l'exception de l'importance minimale de la prestation de sortie).

Signature de la/du titulaire du compte de libre passage

Lieu, date

Signature de la/du titulaire du compte de libre passage

Authentification officielle de la signature du/de la titulaire du compte de libre passage impérative pour tout versement sur un compte bancaire/postale, dont le bénéficiaire n'est pas le titulaire du compte de libre passage:

Pour les titulaires de compte de libre passage non mariés, une attestation d'état civil officielle, originale et datant de moins de trois mois est nécessaire.

Annexe obligatoire: Photocopie de la carte d'identité ou du passeport du titulaire du compte de libre passage.

Lieu, date

Signature du conjoint ou du partenaire enregistré

Authentification officielle de la signature du/de la conjoint(e) ou du/de la partenaire enregistré(e) en original (impérative pour tout paiement anticipé et pour chaque versement de la prestation de vieillesse):

Pour les titulaires de compte de libre passage mariés, une photocopie de l'acte de mariage ou l'acte de partenariat, ainsi que la photocopie de la carte d'identité ou du passeport du conjoint, sont nécessaires.

Veuillez renvoyer ce formulaire à :

**Swisscanto Fondation de libre passage des Banques Cantonales, Siège,
St. Alban-Anlage 26, Case postale 3855, 4002 Basel.**